

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1203

présenté par

M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire, M. Thiériot, Mme Boëlle, Mme Anthoine, Mme Beauvais,
M. Masson, M. Pierre-Henri Dumont et M. Sermier

ARTICLE 3

À l'alinéa 44, après le mot :

« une »

insérer le mot :

« stricte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En lien avec l'alinéa 45 qui expose les sanctions de ce manquement.